

MAIRIE DE PAUNAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024.

Présents:

Mr MARC, Mr PEYROT, Mr GARRIGUE, Mr GAVOUYERE, Mme GENSOU, Mme GENSOU, Mme LETELLIER, Mme MODOLO, Mme VAILLANT, Mr VOS.

Mme MARCHES secrétaire de mairie assiste à cette réunion.

Absents: Mr BOURDIER, Mr DELMARES

DATE DE LA CONVOCATION : 29/03/2024

18h30 ouverture de la séance.

I. APPROBATION ET SIGNATURE DU PV de la séance du Conseil Municipal du 12/03/2024.

II . POINT D'ACTUALITÉS.

Avant d'aborder les questions budgétaires Mr le maire souhaite revenir brièvement sur les principaux dossiers en cours.

Abbatiale: le dossier est en cours de constitution, l'architecte nous a transmis les pièces nécessaires à la réalisation de la partie administrative du dossier d'appels d'offres qui sera établi par le service "marchés publics de l'ATD.

Place du village: L'architecte du projet sera disponible à partir du 15 avril pour apporter des réponses à toutes les questions évoquées lors de la réunion du dernier conseil municipal.

Routes: L'entreprise MURET nous rendra visite le 16 avril pour la fixation en commun des travaux 2024.

III. PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS.

Compte administratif du multiple rural : Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 59 474,15 euros et un excédent d'investissement de 23 032,15 euros.

Le compte administratif est adopté ; vote à l'unanimité pour affectation du solde d'exécution de 59.474.15 euros au fonctionnement.

Compte administratif de la commune : Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 582.628,02 euros et un excédent d'investissement de 19.905,54 euros Affectation du résultat de fonctionnement 414.628,02 euros reporté en fonctionnement et 168 000 versé en investissement. Vote à l'unanimité du compte administratif de la commune.

Les comptes de gestion présentés par le trésorier de Périgueux sont identiques et approuvés à l'unanimité par le conseil.

IV BUDGETS 2024

Pour le multiple rural les budgets s'équilibrent à 69.860 euros en fonctionnement et à 28.462 euros en investissement.

Pour la commune les budgets s'équilibrent à 682.500 euros en fonctionnement et à 438.500 euros en investissement.

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

V. VOTE DES TAUX DES TAXES.

Le Maire propose le maintien de l'ensemble des taux pour 2024 en raison de différents facteurs conjoncturels.

- Importantes dépenses en fin de mandat
- Financement des partenaires non stabilisé
- Baisse prévisible des dotations (effort national).
- Une baisse d'1 ou 2 points n'est pas ressentie par la population et prive la commune de recettes utiles.

Après plusieurs échanges le conseil vote le maintien des taux de 2023.

- Taux foncières bâties de 42,74%
- Taux foncières non bâties 127.95%
- La taxe d'habitation pour les résidences secondaires est de 12.28.%

VI. SUBVENTIONS.

Une enveloppe de 5000 euros pour les subventions est majoritairement répartie entre les associations Amis de Paunat, Comité des Fêtes et Musique en Sol. Le reliquat de ces

subventions est réparti à diverses associations fréquentées par les paunatois ou d'intérêt culturel sportif et social. Vote à l'unanimité.

VII DELIBERATIONS

RIFFSEP : Le conseil municipal vote le projet rectifié après avis du centre de gestion sachant que le total des 2 composantes de la prime doivent correspondre à l'attribution d'un 13ème mois.

Prime « Inflation » : après avis favorable du centre de gestion, le conseil municipal vote à l'unanimité la confirmation de la prime Inflation de 400 euros (équivalent temps plein) pour le personnel communal.

21h10 fin de la séance.
